



La Lettre d'information

de la Mission risques naturels

Novembre 2010 - N° 15 / Spécial 10 ans

Sommaire

Ce numéro est publié à l'occasion du colloque organisé pour les 10 ans de la MRN.

Il réunit des témoignages de représentants des parties prenantes qui composent l'association et son environnement.

- ◆ **Editorial des présidents FFSA et GEMA** page 1
- ◆ **Le président du COPRNM et le directeur général de la prévention des risques, délégué aux risques majeurs** 2
- ◆ **Membres du conseil d'administration de la MRN** 3 à 5
- ◆ **Représentants des sociétés d'assurance** 6 et 7
- ◆ **Collectivités territoriales partenaires** 8 et 9
- ◆ **Associations partenaires** 10 et 11
- ◆ **Enseignants-chercheurs partenaires** 12 et 13
- ◆ **Equipe MRN** 14 et 15
- ◆ **Acteurs analogues en Europe et aux Etats-Unis** 16

Editorial

10 ANS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LA CONNAISSANCE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Avec son régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, la France peut se prévaloir de plusieurs décennies d'expérience d'un partenariat public privé opérationnel, de triple nature.

La première est politique, par l'encadrement législatif et réglementaire du service d'assurance associé, se fondant sur le principe constitutionnel de solidarité de la nation face aux calamités naturelles. Ce principe a pour avantages de rendre la couverture accessible et supportable au plus grand nombre et d'éviter une éventuelle exclusion des risques aggravés. La seconde est financière, dans la mesure où l'Etat est engagé comme réassureur de dernier ressort, derrière la CCR, en cas d'événements extrêmes. Ces derniers dépasseraient en effet, les capacités des seuls assureurs et de leurs réassureurs. La troisième, peut être qualifiée d'organisationnelle et technique. Elle prévoit de subordonner l'assurabilité d'un bien au respect des prescriptions du règlement d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune où il est situé. Cette subordination n'entraîne pour l'assureur ni la possibilité, de se substituer à l'Etat dans ses fonctions de police administrative, ni le financement... de l'effort de prévention, tant individuel que collectif.

Néanmoins, si le législateur a effectivement voulu conditionner le droit à indemnisation, ouvert par l'extension de couverture obligatoire aux contrats d'assurance de dommages aux biens, à un devoir de prévention, force est de constater que les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions.

C'est dans ce contexte et suite aux importants sinistres de l'année 1999, que la FFSA et le GEMA ont créé dès mars 2000 la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels, avec des fonctions d'observation et d'anticipation. L'objectif était d'apporter à terme des contributions en industrie aux politiques de prévention.

Au fil des années, la MRN a opportunément développé ses activités d'études et d'interfaces techniques institutionnelles. Mais elle s'inscrit aussi de plus en plus dans la satisfaction de besoins des sociétés. Ce double ancrage dans la relation assurance-société d'une part, à travers la représentation de notre profession, et dans le support à la relation assureur-assuré d'autre part à travers les services d'intérêt général à nos adhérents est très important. L'objectif commun est d'adresser aux particuliers et aux professionnels le même message d'incitation à la prévention. Puisse la MRN continuer à jouer un rôle moteur en développant avec ses partenaires publics et privés des approches conventionnelles de la connaissance des risques naturels. Ce mode de travail permet d'avancer dans un traitement des territoires et des assurés aussi équitable en matière de politiques publiques de prévention qu'en matière d'assurance.

Ce colloque nous y prépare. Que cette occasion nous soit aussi donnée de saluer tous ceux qui à travers la MRN dialoguent désormais de façon privilégiée avec notre profession sur la prévention, enjeu partagé s'il en est.

Nouvelle adresse :
www.mrn.asso.fr

Bernard Spitz
président de la FFSA

Gérard Andreck
président du GEMA

Partenaires publics nationaux

Christian Kert, président du COPRNM*

Un mot, tout d'abord, pour saluer le travail réalisé par la MRN pour faire entrer de plein pied le monde de l'assurance dans les politiques de prévention. Ce n'était pas le cas en 1982 lorsque fut créé le régime CatNat et que l'on a dû recourir à une répartition simple et totale justifiée par la solidarité. L'histoire nous a apporté bien des enseignements depuis et il a donc fallu s'adapter. Les assureurs ont rapidement compris qu'ils devaient devenir acteurs de ces politiques nouvelles. Peu à peu, ils ont trouvé leur juste place. Leur rôle n'est plus contestable aujourd'hui.

Concernant le rôle des assureurs dans une gouvernance concertée de la gestion des risques naturels, grâce aux travaux des pouvoirs publics, des associations et de votre profession, nous disposons désormais des éléments qui nous permettront de rendre le régime plus « intelligent » dans ses réponses et plus conforme aux concepts de l'assurance tout en préservant cette notion qui vous est essentielle : la solidarité. Avec une volonté qui peut nous être également commune : l'élargissement de l'assurance à l'échelle de l'Europe, afin de rassembler des connaissances, des savoirs faire et des moyens d'actions appropriés au traitement des catastrophes.

La proposition de création d'un d'observatoire national de la prévention énoncée dans le rapport de la mission d'information Xynthia de l'Assemblée Nationale a été formulée pour permettre d'actualiser nos connaissances, de remettre éventuellement à plat les grands principes d'utilisation – croissante d'ailleurs - du Fond Barnier due au caractère hybride de notre régime. Cet observatoire évoquera donc les aléas, les vulnérabilités, l'exploitation méthodique des retours d'expérience, la gestion des crises. Autant de domaines où la parole et l'expertise des assureurs seront essentielles.

* Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs. Christian Kert, député des Bouches-du-Rhône, est aussi président de l'AFPCN (cf. Lettre MRN n° 3). Cette association est l'opérateur de la plateforme française de la stratégie internationale pour la réduction des catastrophes (voir « cadre d'action de Hyogo » sur www.afpcn.org et www.unisdr.org)

Laurent Michel, MEEDDM, directeur général de la prévention des risques



La prévention des risques est une politique prioritaire de l'Etat qui vise à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens. Très imbriquée avec les politiques d'aménagement et développement des territoires, elle nécessite la contribution de tous les acteurs et en effet une gouvernance concertée, qui doit s'exercer à différents niveaux. Le gouvernement

a créé auprès du ministre du développement durable le COPRNM qui associe les représentants des principaux acteurs : collectivités, responsables économiques (dont les assureurs), associations, et aussi des experts scientifiques, pour donner des avis et orienter l'action de l'Etat. Cette gouvernance doit aussi se décliner localement. Elle est en effet complétée au niveau départemental par des commissions départementales des risques naturels majeurs présidées par le préfet permettant de donner des avis sur les différentes actions de la prévention des risques naturels dans le département.

Ces commissions n'ont pas encore trouvé partout leur rythme de croisière. Au-delà des structures, c'est

aussi dans l'échange que se construisent les projets, par exemple les programmes contractuels de prévention des inondations, les PAPI, que peuvent s'élaborer des plans de prévention des risques intégrés dans le développement du territoire et non perçus comme une contrainte, c'est aussi ensemble qu'on peut construire les nécessaires actions de mémoire, d'information des populations sur les risques et les conduites à tenir en cas de crise. Enfin, gouvernances nationales et locales doivent se nourrir réciproquement, par exemple en diffusant les bonnes pratiques.

La connaissance des risques est un préalable à leur bonne prévention. C'est pourquoi le ministère finance des méthodes de détermination des aléas potentiels, des bases de données et des cartographies des risques tant des aléas que des enjeux. La connaissance des dommages potentiels est d'ailleurs éclairée par celle des dommages subis (à ce titre l'information des acquéreurs et locataires dans les zones à risques comprend l'information sur les catastrophes survenues). Les données des dommages subis sont donc nécessaires à la connaissance des vulnérabilités. La mise en commun des informations sur la connaissance des aléas, des enjeux et des dommages devrait permettre de disposer d'un référentiel important pour les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité. L'observatoire national de la prévention est ce projet de partage de la connaissance des risques et de leur évolution que le ministère compte bien soutenir. Il y contribuera rapidement par le versement des données acquises avec divers établissements publics et déjà rendues publiques. C'est donc un projet partenarial avec les assureurs qu'il nous faut désormais construire concrètement et qui répondra sans doute aux attentes exprimées par les acteurs locaux.

Depuis 1982, la prévention des risques naturels est solidement liée au régime d'indemnisation des sinistres dus aux catastrophes naturelles dans lequel les assureurs ont un rôle essentiel. La prévention permet sans doute de réduire les coûts des dommages et de faciliter la réparation et le retour à une situation normale après sinistre. Les assureurs par leurs deux grandes fédérations jouent pleinement leur rôle et certains soutiennent les actions de prévention conduites par l'Etat ou en impulsent de leur propre initiative. La MRN, créée il y a dix ans et qui suit de près la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et notamment l'élaboration des PPRN, nous apporte des observations pertinentes qui ouvrent un échange fructueux sur les voies d'amélioration de la prévention. C'est cette complémentarité avec les assureurs, source de partenariat pour la prévention que le ministère apprécie pleinement. La consolidation du lien indemnisation-prévention, la constitution d'un observatoire partagé de la prévention, l'implication dans la sensibilisation à la prévention auprès des assurés sont à mon sens au cœur de nos attentes sur le rôle des assurances et de la MRN en particulier.

Membres du conseil d'administration de la MRN

Frédéric Gudin du Pavillon, sous directeur à la FFSA, président de la MRN et Catherine Traca, secrétaire générale adjointe du GEMA, membre du conseil de la MRN

Nous nous réjouissons d'accueillir dans ce numéro spécial « 10 ans » de la Lettre MRN autant de témoignages enthousiastes de collègues et partenaires, qui ont participé à cette aventure. Nous apprécions toute la richesse de ce bilan comme des questions soulevées.

Nos groupements techniques représentent des postes de coûts répartis entre les sociétés adhérentes. Ces derniers ne sont consentis que s'il y a conviction partagée qu'ils satisfont à des besoins des sociétés, ou à tout le moins, qu'il y a un fort intérêt général professionnel en jeu. La réduction de la vulnérabilité individuelle et collective face aux catastrophes naturelles procède d'un enjeu de cette nature, sur lequel il fallait toutefois raison garder, compte tenu des prérogatives régaliennes en la matière comme des responsabilités des collectivités notamment. En outre, notre pays présente aussi la particularité d'avoir ses politiques publiques de prévention en grande partie financées par un prélèvement sur la surprime d'assurance, seul aliment du fonds Barnier.

En tant que représentants de l'engagement commun de la FFSA et du GEMA au sein de l'association, nous commenterons l'évolution de ses activités et formulerons quelques observations à propos des relations et partenariats qu'elle a noués.

Les activités de la MRN ont évolué dans leur objet comme dans leur composition.

Dans les premiers temps, elles ont donné la priorité à l'objet « prévention », par l'élaboration et la diffusion de documents génériques, à la libre disposition des sociétés et dénommés « mémentos pratiques du particulier », qui dispensent des conseils simples pratiques par catégories d'aléas, sur ce qu'il y a lieu de faire « avant », « pendant » et « après ». Puis par l'effet conjugué d'une maîtrise croissante de l'outil géomatique, de l'évolution de ces techniques et d'un accès amélioré aux données publiques sur le zonage d'aléas, c'est l'objet « connaissance pour la prévention » qui explique surtout l'augmentation des ressources dévolues à l'association.

Dans la situation actuelle, les activités de la MRN s'organisent selon trois dimensions fortement interdépendantes :

- des missions d'interfaces techniques institutionnelles avec l'ensemble des parties prenantes : pouvoirs publics nationaux et territoriaux, associations thématiques, enseignants-chercheurs, organisations internationales, etc,
- des études, pour la profession et aussi valorisées dans les missions d'interfaces institutionnelles, telles que le développement d'un observatoire de l'exposition des enjeux aux aléas naturels et de méthodologies d'évaluation des outils de politique publique de prévention (PPRN en particulier),
- des services aux sociétés, dont l'extranet de géoservices d'aide à l'analyse de l'exposition de sites assurés aux aléas naturels, utilisé par les sociétés d'assurance opérant en risques industriels.

Le tissu relationnel nécessaire à l'exercice des activités MRN intègre des partenariats formels ou informels noués avec nombre d'acteurs publics et associatifs : implication dans les comités de pilotage de projets du MEEDDM, études et actions de terrain en collaboration avec des EPTB, contrats de thèse avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, adhésion et participation active à des associations thématiques.

En tant que représentants des mandantes, la FFSA et le GEMA, au conseil d'administration de la MRN, nous pouvons témoigner de la grande spécificité de ce groupement technique, qui nous apprend et nous mobilise beaucoup, en raison de la nature des sujets traités, extérieurs à nos domaines d'expertise professionnelle et de l'étendue de ses interlocuteurs et partenaires. Il assure la nécessaire démultiplication de notre profession au contact de ces différentes sphères relationnelles. Il s'emploie à leur expliquer le lien prévention-assurances, soutenu en cela par un réseau de collègues dévoués dans leur mission de correspondants départementaux, comme à relayer les attentes auprès de nos instances.

Avec la MRN, notre profession s'est dotée d'un outil qui lui a permis de combler certains handicaps structurels d'accès à la connaissance sur les risques naturels. Ce mouvement nous entraîne dans la nécessaire construction d'un langage conventionnel, qui permettra le dialogue entre parties prenantes publiques et privées, tout en nous préparant aux défis techniques et organisationnels liés à la connaissance et la prévention, qui résulteront des évolutions à venir du régime.



Membres du conseil d'administration de la MRN

Guillaume Rosenwald, MACIF, directeur général adjoint, ancien président de la MRN

Le 3 octobre 1988, la catastrophe de Nîmes a brutalement fait passer le régime des catastrophes naturelles de la théorie à la réalité.

Pour les assureurs, le choc fut rude et il fut indispensable de concevoir de nouveaux processus de gestion adaptés à ce type d'événement. Pour les pouvoirs publics ce fut également, je pense, le moment d'une prise de conscience sur la nécessité de développer des méthodes et des politiques de prévention, de sensibilisation et d'alertes concernant les événements naturels.

11 ans après, fin 1999, suite à la catastrophe de l'Aude et aux tempêtes Lothar et Martin, les assureurs ont démontré l'efficacité de leur gestion. Du côté prévention, de nombreuses études avaient été réalisées et des méthodes mises au point, en bref, la communauté scientifique et les différents acteurs publics et privés savaient quoi faire, mais se demandaient où le faire, avec quelle priorité et comment déployer ces actions de prévention avec une efficacité maximum.

C'est dans ce contexte qu'est née la Mission Risques Naturels des sociétés d'assurance. Nous l'avons conçue comme un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics tout d'abord en organisant des retours d'information économiques sur les événements naturels. C'est également un outil pour les assureurs qui se sont engagés dans la sensibilisation de leurs clients particuliers et entreprises avec un ciblage de plus en plus pertinent.

La Mission Risques Naturels est un élément de l'engagement global des assureurs en matière de prévention. Si les enjeux des événements naturels sont significatifs tant sur le plan humain qu'économique, ils sont malheureusement largement supplantés par les enjeux de la sécurité routière, des accidents domestiques et bien sûr des maladies graves. Dans tous ces domaines, les assureurs oeuvrent pour la prévention, mais ils ont une pertinence particulière sur les événements naturels car, plus que dans tout autre domaine, ils sont sur le terrain dès le lendemain du sinistre et accompagnent leurs assurés jusqu'à rétablissement de leur cadre de vie.

Dominique Santini, GENERALI UK Branch, Chief Executive Officer, ancien président de la MRN

Lorsque la FFSA et le GEMA m'ont fait l'honneur de me confier de 2005 à 2009 la présidence de la MRN, j'ai eu à cœur, en tant qu'assureur, d'imprimer une vision plus directement opérationnelle qu'institutionnelle comme c'est souvent le cas pour ce type d'organe paritaire. Il m'est apparu très rapidement que la connaissance et la prévention des risques naturels, qui sont l'objet même de la MRN, devaient et pouvaient trouver des applications concrètes dans les activités quotidiennes des assureurs, si l'on voulait espérer que ceux-ci s'impliquent dans cet organisme au delà des relations institutionnelles classiques avec les pouvoirs publics.

J'ai eu la chance d'être entouré d'ingénieurs, de jeunes doctorants et de l'appui de l'Ecole des Mines, ce qui m'a permis de découvrir, d'apprécier puis de reconnaître les ressources jusqu'alors inexploitées dans le monde de l'assurance en France, d'une science encore trop méconnue : la géomatique. En combinaison avec les données publiques, celle-ci allait constituer tôt ou tard un outil de premier ordre pour les souscripteurs, les services de conseils en prévention, les régleurs de sinistres ou encore les services de réassurance.

Aujourd'hui l'intérêt avéré des compagnies d'assurances pour le développement en interne d'outils spécifiques de cartographie de risques naturels aussi variés que les inondations, la subsidence, les tempêtes, les tremblements de terre et autres cavités souterraines à partir des applications mises au point par la MRN, constitue la plus grande satisfaction rétrospective de mes mandats.

Olivier Douard, GROUPAMA SA, direction assurances dommages entreprises et collectivités - pôle prévention

Cela fait plusieurs années que les ingénieurs prévention de Groupama utilisent les outils mis à leur disposition par la MRN, et tout particulièrement le SIG MRN. Cet outil est systématiquement utilisé lors des audits de risques réalisés chez nos clients.

Le conseil que nous devons apporter à nos clients se doit d'être le plus fiable possible. Avant de préconiser des solutions en prévention ou en protection, il est donc indispensable d'être en possession de tous les éléments d'information et d'appréciation. Le fait de disposer de plusieurs sources d'informations sur un même outil est un gain de temps et de qualité appréciable et apprécié. Les informations recueillies sont également présentées à nos services de souscription afin qu'ils disposent du même niveau de connaissance précise de nos clients. Ainsi, Groupama est en mesure de proposer à ses clients les garanties les mieux adaptées à leur situation à partir d'une analyse du risque la plus précise possible. En effet, ces informations servent à l'étude de la faisabilité d'une souscription et à la fixation d'un niveau tarifaire qui soit l'exact reflet d'une exposition à un risque. Le souscripteur détermine alors des conditions de garanties pouvant éventuellement être subordonnées à la mise en place de mesure de prévention et de protection.

La MRN s'avère également indispensable du fait de la production régulière d'études qui permettent souvent des applications concrètes. Ces éléments renforcent le dialogue entre assurés, assureurs et pouvoirs publics.

Le renforcement régulier de l'équipe MRN par des spécialistes en formation permet d'intégrer de nouvelles technologies et d'innover dans la connaissance des risques naturels. L'ouverture de ces travaux à d'autres typologies de risques (tempête, environnement industriel par exemple) et sur d'autres territoires (Europe) s'imposera naturellement dans les années à venir.

Plus nous connaissons les phénomènes auxquels nos clients sont exposés, plus nous serons à même de les protéger.

Membres du conseil d'administration de la MRN

Laurence Lemerle, AXA France, direction de marché IARD

L'usage du SIG MRN pour l'aide à l'analyse de l'exposition d'un lieu de risques aux aléas naturels se révèle être un précieux atout dans un contexte de changement climatique souligné par les multiples et très récentes grandes catastrophes.

De l'angle d'approche des risques d'entreprise, la connaissance du degré d'exposition de nos clients face à un risque naturel ouvre des perspectives novatrices. La première vise au renforcement de l'offre de protection contre les risques naturels, là où le régime CatNat trouve ses limites et n'intervient pas. Ce nouveau type de produit se pose non pas en substitut mais en véritable complément agissant aux contours d'un système parfois flou. La seconde s'inscrit dans une perspective d'accompagnement de nos clients en les informant des risques latents auxquels ils sont soumis ainsi qu'en leur prodiguant des conseils en matière de prévention face à des risques, bien souvent sous estimés et ne recevant généralement pas toute l'attention et de facto la préparation qui leurs sont dues.

Aujourd'hui, les conditions d'utilisation de l'outil SIG MRN sont réunies et répondent, pour le secteur de l'entreprise, à ces nouveaux besoins.

Michel Luzi, Allianz France, responsable de l'actuariat non vie

Pour les utilisateurs, la MRN est surtout connue pour ses outils de localisation des risques qui permettent de jauger du degré de vulnérabilité aux inondations. Ces outils sont plus fréquemment utilisés pour les risques des entreprises, pour les actions de souscription et de prévention. Ce qui est particulièrement apprécié c'est la précision de la position d'un risque par rapport à son adresse.

Forte de son expérience sur ces périmètres, la MRN peut envisager d'élargir l'utilisation des outils aux risques de masse pour identifier leur vulnérabilité, de parfaire les outils permettant de mesurer les accumulations d'exposition sur les divers bassins versants, d'étendre les restitutions aux autres risques naturels.

De plus, alors que les cartes inondation restituent des informations hétérogènes, que les plans de prévention présentent des niveaux très variables, que les outils du marché évoluent en permanence, il est indispensable que notre profession soit dotée d'une équipe technique capable d'analyser et de synthétiser les divers éléments pour les rendre exploitables. Du fait de sa position, la MRN est la structure légitime pour établir les références techniques communes aux assureurs du marché, en matière de risques naturels.

Jean-Marc Gauvin, MAAF, fondé de pouvoir, représentant du GEMA au COPRNM, ancien membre du CA

Dès sa naissance, j'ai été associé aux réflexions menées au sein de la MRN.

De formation juridique et responsable à l'époque d'un service opérationnel de gestion des sinistres, je compris très vite que j'allais découvrir des horizons qui m'étaient alors quasiment inconnus. Et je n'ai pas été déçu : cartographie des inondations, PPR et cartes d'aléas, base de données CORINTE, Géocodages d'enjeux assurés, etc... sans oublier l'établissement de contacts nouveaux dans de multiples associations et institutions.

Ces nouvelles connaissances acquises au fil des ans sont bien entendu de nature à optimiser ma représentation GEMA au COPRNM, représentation qui m'a été confiée lors de la refondation du Conseil en 2003. Les thèmes qui y sont débattus, et tout particulièrement en cette année 2010, sont souvent d'un haut niveau de technicité. Je prendrai pour exemple le thème de la prévention des risques sismiques et celui de l'évaluation de l'efficacité des PPR. On voit bien, au travers de ces deux exemples, que les champs d'investigation du Conseil et de la MRN sont bien voisins et que dès lors l'acquis auprès de l'équipe de la MRN ne peut que constituer une plus-value.

Vincent Melacca, SMABTP, direction de la stratégie commerciale IARD, représentant de la FFSA au COPRNM

La Mission des Risques Naturels : une bien noble et essentielle mission !

En tant qu'assureur de la branche construction, j'apprécie particulièrement les échanges, que permet la MRN, avec les autres assureurs dommages. Cette instance unique de capitalisation et de partage des connaissances, contribue, indiscutablement, au principe de mutualisation, facteur (parmi d'autres) stabilisateur pour notre société, de plus en plus exposée aux catastrophes naturelles !

Enfin, les orientations engagées par le CA de la MRN pour le développement des outils d'analyse et de connaissances, permettent d'apporter une contribution objective de la FFSA aux débats et travaux engagés au sein du COPRNM.

Les travaux de la MRN m'ont également permis d'enrichir et de consolider cette dimension territoriale, nécessaire à l'analyse et au management des risques de notre branche : l'échelle du bassin de risques. En effet, un ouvrage s'inscrit dans un contexte géographique, historique et socioéconomique, où les limites administratives ne sont pas souvent respectées par l'événement naturel. Aux côtés des autres représentants de la société civile, nous pouvons ainsi travailler sur les risques inondation, sismique, ... faire valoir nos expériences sur la responsabilité des différents acteurs, nos avis sur l'efficacité des dispositifs réglementaires, sans négliger notre expertise en matière de retours d'expérience ou nos actions de prévention et de sensibilisation en direction de nos assurés.



Représentants de sociétés d'assurance

Dominique Laidet, MAIF, direction déléguée assurances, responsable des relations extérieures IRD, correspondante société de la MRN

Fidèle à ses valeurs de prévention et de maîtrise des risques, la MAIF conduit grâce entre autres, à sa Fondation, des recherches dans de nombreux domaines en la matière, notamment dans ceux de la sécurité routière, domestique et depuis quelques années dans celui des risques naturels.

Soucieuse de jouer un rôle encore plus actif dans cet univers des aléas naturels auxquels les assurés sont de plus en plus exposés, elle a initié une démarche originale en 2006 en conviant géographes et assureurs à réfléchir ensemble aux pratiques de connaissance et de prévention des risques naturels...

Le concept de ces « Rencontres » s'est traduit par l'instauration d'une journée annuelle de colloque, suivie de la publication régulière des travaux présentés.

Cette initiative originale a pu se concrétiser grâce au partenariat qui s'est tout naturellement instauré avec la MRN. Celle-ci a mis à disposition toutes ses compétences techniques mais aussi son tissu relationnel, son expérience des problématiques d'actualité, ses outils d'analyse... Son directeur a contribué à mettre en présence les acteurs concernés par le sujet.

Au fil des débats, s'est ainsi imposée l'idée d'une très grande complémentarité entre la communauté scientifique et l'assurance dans l'appréhension des risques naturels mais encore fallait-il un bâtisseur de ponts entre ces 2 mondes ! A nos côtés, la MRN a vraiment relevé ce défi...

La nécessité de faire participer les pouvoirs publics s'est ensuite rapidement fait ressentir et là encore, la MAIF a pu s'appuyer sur les contacts que la MRN avait développés au sein des différents ministères ou administrations, aussi bien centrales que locales. La MRN a joué un véritable rôle d'« interface » et a œuvré pour que des représentants de l'Etat tiennent une place de choix à la tribune de nos 2 dernières Rencontres.

Cette collaboration MRN-MAIF est l'une des clés de la réussite des colloques assureurs-géographes. Elle se prolonge maintenant à travers la préparation des conférences que la MAIF propose pour la 2e année consécutive au Festival International de Géographie à Saint-Dié-des-Vosges.

Jean-Christophe Plazannet, AVIVA, Direction indemnisation, responsable d'un centre indemnisation en sinistres automobile, correspondant MRN pour les Bouches-du-Rhône

Pour avoir été directement concerné par les inondations du Rhône en 2002 et 2003, en accompagnant nos clients sinistrés dans leur indemnisation, c'est naturellement qu'il m'a paru utile et instructif de suivre et participer pour la MRN aux réflexions et travaux initiés par les autorités suite à ces événements majeurs pour la région Sud-est.

C'est ainsi que les CTC (comité territorial de concertation) Rhône furent initiés et que le Plan Rhône s'est concrétisé, et lors des ateliers de travail organisés dans ce cadre, il m'est arrivé de pouvoir préciser ou répondre aux questions nombreuses des participants, notamment sur la législation du régime des CATNAT mais aussi sur le rôle des assureurs, tant en indemnisation qu'en prévention.

Mais, c'est en participant à un groupe de travail sur une mission bien précise, toujours sur la question des inondations, que mon rôle local a pris pour moi tout son intérêt. En 2006/2007, le MEEDDM a sollicité le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme) pour réaliser un ouvrage sur le ruissellement pluvial à destination des collectivités, ce risque étant très peu ou mal appréhendé lors des décisions d'urbanisation.

Ma présence pour la MRN aux débats a ainsi permis de mettre en lumière que l'assurance était aussi concernée dans la gestion de ce risque. Cela a abouti à la rédaction d'une annexe spécifique pour sensibiliser les élus sur les assurances de responsabilité et de dommage des ouvrages de prévention envisagés (maîtrise d'ouvrage, concession des études, des travaux, ouvrage de bâtiment et de génie civil et leurs régimes particuliers).

Bernard Sauvignat, GMF, responsable sinistres Rhône-Alpes, ancien correspondant MRN pour le Rhône

La participation pour le compte de la MRN aux réunions du groupe de travail sur les conditions de vie en Zone Expansion de Crues dans le cadre du Plan Rhône sur la prévention des inondations permet, chaque fois qu'elle est possible, de montrer que nous ne sommes pas indifférents au sort réservé aux riverains régulièrement exposés aux risques d'inondation. Bien que familiarisés avec les procédures d'indemnisation, les représentants des associations, les responsables des services techniques et les élus ont besoin que leur soit rappelé le cadre d'intervention des compagnies d'assurances en présence d'un arrêté CATNAT.

Les responsables et organisateurs de ces réunions apprécient la participation de la profession pour que soient entendues les attentes et les questions que leurs posent leurs adhérents ou leurs administrés. C'est enfin l'occasion de faire remonter à la MRN les propositions qui peuvent être formulées ou les orientations que proposent les différents groupes de travail.

Représentants de sociétés d'assurance

Christian Cottet, MAIF, responsable du centre de gestion de Nancy, correspondant prévention MRN pour plusieurs départements

En devenant correspondant de la MRN, puis membre consultatif au Comité syndical de l'EPAMA sur proposition généreuse de son président Jacques Jeanteur, j'ai accédé au monde concret de la prévention des conséquences dommageables des inondations du bassin de la Meuse et de ses nombreux affluents.

J'ai beaucoup appris des difficultés de terrain rencontrées par les élus, et de leur persévérance dans la recherche de solutions protectrices des personnes, des biens et de l'environnement du charmant Pays mosan. J'ai eu le privilège d'être le témoin de ce que peut être la politique au sens noble, celle de l'action authentique au service de l'intérêt public en faveur de toutes les populations concernées.

Je me souviens de l'attention particulière des membres du comité syndical et de leurs questions pertinentes sur le sort des victimes assurées, lorsque je leur ai présenté le dispositif de prévention adopté par le législateur applicable par les assureurs et comment ceux-ci contribuent à l'alimentation du fond Barnier.

Il est toujours utile d'informer et de rappeler comment ils sont partie prenante du dispositif global de prévention contre les catastrophes naturelles.

Le président Jacques Jeanteur et Guy Rouas, directeur de l'Epama quand je suis arrivé, me sont apparus comme de très valeureux coureurs de fond sur un tandem au très grand braquet. Une énergie à revendre jusqu'à être frustrante pour moi, lorsqu'il n'a pas été possible de répondre à leur demande, pour enrichir leurs études, de communication des données détenues par les assureurs relatives aux lieux de sinistres et au montant des dommages indemnisés après la dernière crue de la Meurthe.



Robert Bouju, SMACL, membre du directoire

La géomatique est entrée à la SMACL il y a maintenant 5 ans. Un des objectifs majeurs de cette démarche était la connaissance des risques des collectivités et notamment les risques naturels. C'est donc rapidement qu'a été intégrée, au cœur des métiers, la représentation géographique de l'exposition aux risques des territoires. Riche d'une collaboration privilégiée avec les acteurs de la MRN, nous pouvons fournir une information de qualité auprès de nos équipes de souscription en nous appuyant sur les données mises à disposition.

A l'écoute des problématiques spécifiques à notre activité, la MRN met à disposition ses équipes pour se pencher sur des thématiques particulières comme la pertinence de la couverture des PPRNI ou encore la problématique de géolocalisation des patrimoines des collectivités. Ces axes, encore à l'état d'étude, sont pour autant de fortes préoccupations aujourd'hui au cœur de nos métiers.

Claude Smirou, retraité de la MAIF, ancien administrateur et correspondant MRN

Après les inondations de la Somme en 2001, j'ai participé à un groupe de travail sur l'inondation. Il en était résulté un guide pratique. Ces travaux, initiés par la MRN, avec le concours du Ministère de l'Ecologie de l'époque, existent toujours et ont été étoffés depuis. Le Guide inondation MRN a servi de base au guide inondation diffusé par la MAIF. Lorsque j'ai remplacé Michel Pouponneau, en fin 2002, j'ai considéré que, parmi les objectifs de la MRN, celui qui m'apparaissait un des plus importants était celui de donner et entretenir la connaissance. En tant qu'assureur, et praticien des risques naturels (gestion de dossiers, gestion de crise, etc.), j'ai toujours été frappé par les lacunes des assurés en matière de culture du risque. C'est notre rôle, bien sûr, d'indemniser des sinistres, mais, à cause de cela aussi, de diffuser aussi largement que possible notre connaissance des risques, la manière d'y faire face et la nécessité de s'assurer. Ma qualité de membre de la MRN et les quelques réunions auxquelles j'ai pu participer avec divers organismes, m'ont conforté dans cette idée qu'il fallait également élargir le panel.

Voilà pourquoi, armé du bâton de la MRN et documents MRN sous le bras, j'ai souhaité aller au-devant des interlocuteurs :

- Plusieurs réunions des « Clubs Risques » ont été organisées à Niort, afin de donner aux personnes des services instructeurs de PPR, une connaissance pratique de l'assurance des Cat-Nat,
- En qualité de « correspondant risques naturels » en Haute-Vienne et Loiret, participation et animation des réunions d'information, dans les services ad hoc des Préfectures, sur le thème des Cat-Nat et, pour le Loiret participation à l'élaboration du volet Cat-Nat du DDRM (cf. le site www.loiret.pref.gouv.fr et taper DDRM dans le moteur de recherche).

Ce qui m'a frappé au cours de ces actions c'est la « faim » de nos interlocuteurs sur ces sujets ! La MRN s'est installée dans le monde des risques naturels, ses travaux sur l'évaluation des politiques publiques ont fait l'objet de plusieurs interventions dans des colloques et... même le Journal du Dimanche y a fait référence lors de Xynthia ! C'est la consécration people ! Elle a parfaitement joué le rôle de « mouche du coche » qui lui avait été assigné. Elle est désormais incontournable.

Jean Germain, maire de Tours, président de l'EP Loire



Dès l'origine, l'EP Loire a noué un dialogue structuré et transparent avec la MRN, en lien plus particulièrement avec nos interventions au titre de la prévention et la réduction du risque inondation.

Ces échanges réguliers ont débouché sur des collaborations fructueuses, du type de celle ayant ouvert la voie à la production, en fin d'année 2007, d'une *Analyse statistique de l'exposition à l'inondation des établissements riverains de la Loire et ses affluents*.

Depuis lors, sur la base d'un accord formalisé par échange de lettres entre les présidents de l'EP Loire et de la MRN, nous œuvrons dans le cadre d'une coopération renforcée en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises du bassin fluvial.

A cet égard, l'Etablissement s'appuie sur la compétence reconnue de la MRN, permettant l'association des assureurs dans une forme inédite de partenariat public-privé. C'est ainsi par exemple que la MRN met à disposition les différents moyens d'information dont elle dispose pour assurer le relais de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Dans le même temps, l'EP Loire veille à la prise en considération appropriée des analyses et propositions du monde de l'assurance dans des travaux de référence tels que l'étude de cas réalisée par l'OCDE en 2009 sur la *Gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire*, ou encore des initiatives au titre du renforcement des synergies entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.

Plus généralement, on peut penser que la montée en puissance du volet prévention des inondations, offre de nouvelles perspectives.

D'aucuns ont déjà souligné les limites d'une approche privilégiant le risque, croyant pouvoir le modéliser et le limiter, mais ignorant l'incertitude, sur laquelle il semble que nous devrions travailler beaucoup plus que cela n'a été le cas. Nombreux sont ceux, impliqués dans les initiatives visant à accroître la résilience de nos territoires, à considérer que l'approche par voie de « convention » (convention sur le constat de la situation d'inondation, sur la plus ou moins grande acceptation des dommages en découlant, sur les modalités d'organisation pour en prévenir la réalisation, etc.) offre des pistes en termes de gestion précisément de l'incertitude. Et de souligner que les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dès lors qu'il s'agirait d'ancrer et de pérenniser un tel partenariat conventionnel, dont on peut imaginer que les assureurs ne feraient pas les frais...

Jacques Jeanteur, ancien président de l'EPAMA



Dès le démarrage de son activité en 1998, l'EPAMA s'est préoccupé du dialogue avec le monde de l'assurance pour l'impliquer dans une démarche collective de connaissance du coût des inondations, puis de réduction du risque par des

mesures de prévention. Malheureusement, on s'est aperçu que les archives des compagnies d'assurance n'étaient pas exploitables pour les risques indemnisés par le fond des catastrophes naturelles créé en 1982.

En 2002, une réunion de travail a eu lieu entre les assureurs du bassin versant de la Meuse, la DIREN et l'EPAMA pour rapprocher les informations relatives aux aléas. Christian Cottet¹ a été désigné comme expert MRN au sein du comité syndical de l'EPAMA en juin 2005, et y siège activement depuis.

Une analyse statistique de l'exposition aux inondations des établissements des communes riveraines de la Meuse a été menée conjointement par la MRN et l'EPAMA en 2007.

La MRN est intervenue dans les Ardennes au colloque de juin 2009 intitulé « Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ? ».

Actuellement, un guide de diagnostic, établi avec la DREAL, est en cours d'élaboration pour permettre aux entreprises de réduire leur vulnérabilité aux risques inondations.

La collaboration entre l'EPAMA et la MRN apparaît comme essentielle à tous les acteurs locaux. Le souhait reste de pouvoir associer pleinement le monde de l'assurance aux actions de prévention et de protection des biens contre les inondations. Mais, la réduction du risque ne présente-t-elle pas elle-même un risque de réduction du besoin d'assurance ?

¹ correspondant MRN pour la Meuse (cf. p. 7)

Collectivités territoriales partenaires

Pascal Popelin, président des Grands lacs de Seine, vice-président du conseil général de la Seine-Saint-Denis



La MRN vient d'achever une analyse synthétique des principaux enjeux exposés au risque d'inondation à l'échelle du bassin amont de la Seine ; cette étude confirme et complète des démarches antérieures, dont l'étude des impacts socio-économiques d'une crue comparable à celle de 1910 réalisée il y a une dizaine d'années par les Grands lacs de Seine. Elle fait bien ressortir ainsi le poids considérable de l'exposition au risque des logements et des entreprises en région Ile-de-France, sans mésestimer celle de Bourgogne et Champagne-Ardenne; elle pointe également la poursuite ininterrompue depuis les années 1980 de l'implantation de zones d'habitations et d'activités en zone inondable.

La MRN a su par ailleurs s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux qui permettent de faire connaître et partager les meilleures recherches et pratiques internationales de gestion du risque et d'assurances. La journée d'échange récente dans le cadre du projet de recherche européen CapHaz-Net en est une illustration.

Le salon PREVIRISQ 2010, organisé par les Grands lacs de Seine à Paris en septembre dernier, a souligné que la priorité d'action pour réduire le risque d'inondation sur le bassin de la Seine doit être de développer une culture du risque s'appuyant sur une culture du fleuve et des risques naturels et technologiques.

Les assureurs en général et la MRN en particulier ont, dans ce cadre, un rôle essentiel à jouer au côté des pouvoirs publics grâce à leur connaissance du terrain et de leurs clients, à leur réseau de conseillers en prévention et à leur capacité à soutenir des politiques publiques de prévention.

Ils doivent également à mon avis avoir à l'avenir une place privilégiée dans la mise en place d'un observatoire national de la prévention qui devrait agréger des données issues des principaux bassins fluviaux.



Association Française
des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

L'association française des établissements publics territoriaux de bassin (www.eptb.asso.fr) a également été pour la MRN un point de rencontre avec l'ensemble des EPTB opérant dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité aux inondations, à l'occasion de réunions spécifiques comme des trois salons Prévirisq (Mâcon, 2006; Tours, 2008 ; Paris, 2010)

La Seine en Partage a rassemblé une collection de cartes postales de la crue de 1910 sur la Seine et ses affluents.

Ces photos sont téléchargeables sur le site : www.seineenpartage.fr



Associations partenaires

Eric Doligé, sénateur du Loiret, président du conseil général du Loiret, président du CEPRI



J'ai créé le CEPRI pour donner aux collectivités territoriales l'occasion de prendre la mesure des conséquences négatives des inondations sur le développement et sur la vie de leur territoire et pour les aider à agir de manière préventive. La vie humaine est en jeu, l'actualité 2010 nous l'a rappelé, mais la vie, l'attractivité et la compétitivité économiques

de nos territoires sont aussi au cœur de la prévention. C'est en tout cas le message fort que je retiens de la nouvelle directive européenne. A mes yeux, chacun peut agir pour mieux se préparer : le citoyen sur son logement, le chef d'entreprise sur son activité, les gestionnaires sur leur réseau, l' élu sur ses équipements et les services que les collectivités rendent au territoire, l'Etat sur son patrimoine.

Nous connaissons encore mal les conséquences des inondations. Cela nous manque pour mieux agir ! Après 30 ans d'indemnisation des sinistres inondation par la solidarité nationale, nous ne connaissons pas bien la nature précise des dégâts, leurs coûts et les moyens de réduire préventivement les dommages. En le sachant mieux, on pourrait mieux décider où et comment agir en priorité avec les moyens limités que nous avons.

C'est à l'Etat de dire le risque, donc aussi de rassembler et de diffuser cette information sur les sinistres, par exemple dans un observatoire que j'ai appelé plusieurs fois de mes vœux. Mais tous les acteurs qui ont accès à des informations, et les assureurs sont au premier rang d'entre eux, devraient œuvrer de concert pour rassembler les données et élaborer des démarches ambitieuses de réduction de la vulnérabilité. C'est ce que j'ai initié sur la Loire, en direction des entreprises privées, des réseaux et des équipements privés.

Parce que les assureurs ont le savoir-faire et peuvent contribuer fortement à faire évoluer la prise de conscience ou les pratiques, dans le cadre contractuel qu'ils entretiennent avec leurs clients, je considère que l'existence et l'action de la MRN sont importantes et le CEPRI est heureux de la compter parmi ses membres.

Dominique Caillaud, député de Vendée, président de l'AFIGÉO

Notre collaboration avec la MRN a débuté en 2002 avec la sortie d'un rapport publié en 2002 intitulé *Partager l'information géographique sur le risque inondation pour mieux le gérer*. Les thèmes portés par nos deux associations ont naturellement contribué à favoriser une participation croisée aux manifestations organisées par chacune d'elle. En particulier l'intérêt porté au partage et à la mutualisation de l'information comme facteur de progrès.

Les PPP représentent un cadre opérationnel au mécanisme de partage et de mutualisation dès lors que l'information qui très souvent émane du secteur public trouve une valorisation dans la sphère économique privée. Ceci est particulièrement vrai pour l'analyse et la restitution cartographique des risques.

Le Président de l'AFIGÉO ne peut qu'appuyer les propositions 14 et 15 du rapport sur la mission d'information sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia. Un observatoire fédératif de la prévention devrait permettre aux nombreux acteurs ; Etat, assureurs, collectivités territoriales, chercheurs, de disposer d'une source d'information exhaustive et homogène pour rendre plus efficaces leurs actions.



Associations partenaires

Paul GIROD, président du haut comité français pour la défense civile (HCFDC), membre honoraire du Parlement

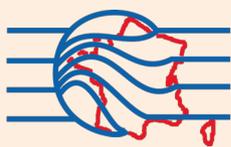


Le Haut comité français pour la défense civile a pour objectif d'être une plate-forme d'échanges et de réflexion entre tous les acteurs de la société civile et le secteur public sur les questions des grands risques, de la gestion des crises et de la sécurité sociétale. À ce titre, dès que des coopérations peuvent s'établir avec le monde des assurances, et notamment avec la MRN, dans le cadre des risques naturels, c'est tout à fait intéressant pour nos deux structures. Nos deux organismes se connaissent depuis longtemps, nous avons toujours eu des échanges fructueux au travers des colloques et manifestations organisés par les uns et par les autres. Nous espérons aller plus loin dans le futur et travailler de concert dans le domaine de la formation à la gestion des crises et à la prévention face aux risques majeurs.

Les assureurs ont bien évidemment intérêt à diminuer le risque, et leurs clients également, ceci pour payer moins de primes. Dans ce cadre tout le monde a besoin de bien connaître l'aléa, le mesurer, et mettre en œuvre une politique de prévention qui limite le risque et diminue fortement les conséquences de l'aléa quand celui-ci survient. Pour cela la connaissance des mesures de prévention, des comportements de réaction, lorsque cela est possible, sont essentiels à ce que l'on appelle la « mitigation » du risque. Les assureurs ont donc intérêt à communiquer, peut-être de manière plus importante sur ce sujet que par le passé. L'État a mis en place une série de dispositifs, et on voit qu'il est très difficile d'avoir une permanence d'information auprès des populations. Je pense que les assureurs peuvent contribuer d'une manière tout à fait complémentaire et importante dans le cadre d'une politique de communication « public-privé », sans parler bien évidemment de la possibilité de mener des opérations conjointes en matière de partenariat public-privé pour diminuer la vulnérabilité d'un certain nombre de sites ou d'ouvrages avec les maitres d'ouvrage.

La proposition d'observatoire national de la prévention n° 15 est particulièrement intéressante, mais je pense qu'elle ne va pas assez loin. La prévention ne peut pas être considérée isolément du cycle global: prévention, préparation, réactions, retour d'expérience. Ce qui nous semblerait utile aujourd'hui, c'est la réalisation d'un observatoire qui prenne en compte globalement les capacités de prévention, de réactions, bref de résilience d'un territoire face à un risque majeur quel qu'en soit la nature. En effet la prévention, n'empêche pas toujours l'aléa de se produire. Il faut donc avoir des capacités de réaction et de résilience tant écologique, qu'économique, sanitaire ou sociale... je pense que l'on segmente trop ces problématiques en « silo », alors que l'approche globale est la seule qui permette d'avoir des effets d'échelle et de synergie face un ensemble de risques ou de menaces.

La MRN est aussi membre des associations :



Association Française
pour la Prévention des
Catastrophes Naturelles
(AFPCN)



I P G R



Institut des
Risques Majeurs



Des collaborateurs de la MRN participent, en tant que membres, aux travaux de l'Association Française de Génie Parasismique (AFPS), de l'Association Protection Foudre (AP Foudre), de la Société Française d'Évaluation (SFE).

Enseignants-chercheurs partenaires

Franck Guarnieri, directeur du centre de recherches sur les risques et les crises (CRC), MinesParisTech



La MRN s'est installée avec abnégation et inventivité auprès de la profession de l'assurance. Ses travaux dans le domaine de l'apport de l'information géographique et de l'évaluation des politiques publiques, au début soutenus par des administrateurs bienveillants puis enthousiastes, suscitent aujourd'hui un très vif intérêt et ont, pour certaines sociétés et mutuelles d'assurance, conduit à étoffer leurs effectifs avec des profils issus directement ou proches de la MRN. L'Etat et ses services y trouvent un interlocuteur expert, en capacité de relier les finalités et les valeurs, forcément divergentes, de l'ensemble des acteurs d'un possible (et très attendu par certains) partenariat public-privé.

La communauté scientifique n'est pas en reste non plus. Des partenariats sont tissés favorisant des initiatives innovantes.

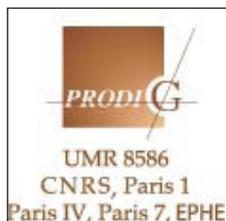
La MRN fêtera ses 20 ans, prenez date

La MRN fêtera ses 20 ans ! Nul besoin d'être un devin pour déclarer cela. Merci au changement climatique et à toutes les constructions en zones inondables... Aujourd'hui la MRN est très certainement à la croisée des chemins. Il n'est pas simple d'avancer des pistes, des orientations et des chantiers. Je crois beaucoup en son rôle, en terme de prospective, et à sa capacité à élaborer des scénarii des possibles (et des plausibles) sur la base de données disponibles et mobilisables (états des lieux, tendances lourdes, phénomènes d'émergences...). La MRN pourrait ainsi encore grandir dans sa fonction première, afin d'être une aide à la décision stratégique, apte à réduire les incertitudes et à légitimer des actions concertées et pluri acteurs à moyen et long terme.

Pour ce faire, la MRN doit encore s'étoffer dans son expertise et ses techniques en investissant très largement dans la modélisation. La modélisation des dommages et des conséquences, la modélisation des coûts d'une meilleure préservation des territoires hautement exposés, la modélisation des politiques et des stratégies de délaissement de territoires hautement exposés... ce ne sont pas les sujets qui manquent !

Longue vie à la MRN.

Richard Laganier, professeur de géographie, vice-président de l'Université Paris Diderot



La thèse de Sarah Gérin engagée dans le cadre d'une collaboration de type CIFRE entre Roland Nussbaum, directeur de la MRN et moi-même (membre du laboratoire PRODIG et professeur de géographie à l'Université Paris Diderot) a permis d'aller plus loin dans la recherche de méthodes d'évaluation des Plans de Prévention des Risques (PPR) dont il faut rappeler qu'ils constituent la pierre angulaire du dispositif de prévention des risques liés à la nature en France. A l'heure où l'action publique est en pleine mutation, ce type de partenariat me paraît essentiel pour co-construire un ensemble le plus objectif possible d'analyses afin de comprendre et d'accompagner les changements en cours.

Bien entendu, ce n'est là qu'une étape dans le processus d'analyse des PPR. Ainsi, la seule absence de données fiables, rassemblées en un lieu unique, limite tant d'un point de vue méthodologique que dans sa portée politique, la démarche pourtant utile engagée par nos deux institutions.

Les assureurs occupent une place importante dans le dispositif de dialogue qui est actuellement en structuration dans le domaine de la connaissance et de la prévention des risques. Le partage des expériences et des connaissances y joue un rôle essentiel et les assureurs, en tant qu'acteur majeur de la prévention, y occupent une place certaine par les données originales qu'ils peuvent produire et par les analyses fines qu'ils sont amenés à conduire dans le cadre de leur métier. Ces informations méritent amplement d'être échangées et discutées pour ancrer la politique de prévention des risques dans la durée et c'est précisément la démarche que la MRN a engagée depuis 10 ans. On ne peut que s'en féliciter même s'il paraît urgent d'aller plus loin encore, en matière de partage d'informations.

Le monde de la recherche, l'Etat, les assureurs tout comme la CCR sont confrontés dans leurs métiers respectifs à une grande hétérogénéité de l'information disponible dans le domaine des risques. Le manque d'exhaustivité et de fiabilité des bases de données nationales existantes (GASPAR et CARTORISQUE) engendre de réels problèmes de visibilité et de suivi, à l'échelle nationale ou locale, de l'ensemble des zonages aléas et des PPRNI existants sur le territoire. Cela rend difficile aussi l'analyse,

Enseignants-chercheurs partenaires

la modélisation des risques, les retours d'expérience ou encore la hiérarchisation des priorités d'intervention en matière de prévention. Ces quelques éléments rappelés à titre d'exemples me conduisent naturellement à être extrêmement favorable à l'élaboration d'un observatoire fédératif national de la prévention auxquels les principaux acteurs publics et privés producteurs et utilisateurs de données fiables devraient être partie prenante par le regroupement de compétences et d'informations diverses. Ce serait là un gage certain de réussite de l'action publique engagée dans le domaine de la prévention des risques.

Freddy Vinet, professeur de géographie, co-directeur du MASTER pro GCRN, laboratoire GESTER, Université Montpellier III



Les assureurs doivent se séculariser, être dans la société. Nous avons ouvert en 2004 à l'université de Montpellier un master pro « gestion des catastrophes et des risques naturels » qui forme chaque année une vingtaine d'étudiants bac+5 à l'évaluation et à la gestion des risques naturels. Il manquait clairement un enseignement sur les problématiques liées à l'assurance et les étudiants étaient eux-mêmes demandeurs d'une mise en perspective sur le rôle des assureurs, les régimes d'indemnisation...



Depuis deux ans, un module dispensé par l'infatigable Roland Nussbaum comble cette brèche. Cet enseignement très apprécié des étudiants s'ajoute à la solide formation en SIG cartographie. Tout naturellement, la collaboration devait se poursuivre par le lancement du troisième étage de la fusée le doctorat (après la licence et le master). La formule de la bourse CIFRE permet à un doctorant d'engager un travail dans de bonnes conditions sur le long terme. La maîtrise des bases de données, leur vérification et leur analyse demande une attention prolongée et des personnes dédiées pendant plusieurs années.

Globalement, l'une des grandes limites de l'évaluation des politiques publiques est le manque de suivi des recherches. Les projets de recherches sont dispersés, les programmes discontinus, les moyens saupoudrés. On manque cruellement d'éléments d'analyse de l'évolution des risques sur le long terme et à échelle fine. Soit on se contente des rapports généraux (type Stern sur les effets du réchauffement climatique) qui sont souvent des boîtes noires invérifiables, soit l'on travaille sur le fond sur la collecte, l'analyse et la validation de données de retour d'expérience. On regrette que cette démarche effectuée pour les assureurs par la MRN ne soit pas étendue aux politiques publiques en général ce qui permettrait de répondre à quelques questions fondamentales de la prévention : les PPR sont-ils respectés ? Efficaces ? Quelle faisabilité pour la réduction de la vulnérabilité ? Comment évoluent les enjeux en zone endiguée... ? Comment les assureurs peuvent-ils contrôler (au sens de visualiser : monitoring) le rôle des collectivités territoriales qui tendent de plus en plus à se substituer à l'Etat dans la prévention des risques ? Il nous semble nécessaire sur le long terme de renforcer et d'établir les bases d'un partenariat durable dans la recherche appliquée entre les acteurs locaux (syndicats de bassin EPTB...), l'Etat, les assureurs et le monde de la recherche.

L'intérêt d'un observatoire national de la prévention serait dans ce domaine essentiel et il y a bien longtemps que nous le réclamons. En introduisant une dose d'objectivité dans les choix préventifs, il permettrait de s'affranchir au moins partiellement des considérations politiques qui localement gouvernent la prévention. Cet observatoire pourrait être une structure de dialogue entre les partenaires de la gestion des risques.



De gauche à droite : David Bourguignon, Catherine Le Fur, Sarah Gérin, Roland Nussbaum, Jérôme Chemitte, Chadi Hajji, Emmanuelle Scagliotti

Roland Nussbaum, directeur

Un bilan encourageant !

En tant qu'animateur de la jeune équipe MRN, je voudrais témoigner de quelques dimensions spécifiques de son travail de tête de réseau, tour à tour aux interfaces assurance-société et en appui à l'interface assureur-assuré.

Nous avons fait œuvre de pionniers pour l'intégration par notre profession des données géographiques et technologies associées, dans l'aide à l'analyse des risques naturels. Le club des utilisateurs du SIG MRN, animé par Jérôme et Chadi, compte aujourd'hui près de 500 collègues accrédités dont plusieurs ont témoigné dans cette Lettre. Au plan humain, quelle expérience gratifiante que d'encadrer des jeunes collaborateurs dans leur apprentissage d'un métier nouveau ! Il est réjouissant que la MRN puisse servir de tremplin de carrière, notamment dans l'assurance...

Nous avons fait œuvre de pédagogie sur le lien entre indemnisation et prévention, avec le concours du réseau des correspondants départementaux pour la prévention, mais aussi sur la mesure de l'exposition des territoires avec les travaux de Sarah et Chadi. Ont ainsi été sensibilisés, à raison d'une cinquantaine d'interventions par an, plusieurs milliers d'interlocuteurs intéressés de différents horizons : élus, fonctionnaires d'Etat ou territoriaux, associatifs, enseignants-chercheurs, étudiants d'écoles d'ingénieurs ou de MASTERE universitaires... Ce sont aussi une soixantaine d'articles parus dans des publications scientifiques, techniques ou professionnelles, en plus des thèses CIFRE, soutenue et à venir. C'est enfin un engagement militant dans les associations thématiques de prévention.

Les sociétés d'assurance ont découvert aussi les opportunités ouvertes par les partenariats, fruits de relations de confiance instaurées entre la MRN et certaines collectivités, telle la possibilité de prescrire à leurs clients professionnels des diagnostics de risque inondations, dans le cadre de la démarche industrielle de l'EP Loire.

Par son implication, la MRN a donc contribué à la construction de lien social durable entre acteurs, pour une gouvernance concertée de la prévention. Elle s'est aussi efforcée de convoyer à ses mandantes nombre d'attentes, qui n'ont pu être satisfaites parce que hors de portée à court terme. Il reste donc à faire aux interfaces entre assurance et prévention !

Jérôme Chemitte, ingénieur de projets

L'information géographique révélée

Depuis 10 ans, la MRN s'affirme comme un révélateur de l'utilité de l'information géographique pour les métiers de l'assurance dommages. Suite à une première série de travaux exploratoires visant à sensibiliser la profession sur l'apport des cartographies de zonages des événements naturels, il lui a été confié le développement d'une plateforme dédiée à l'amélioration de la connaissance des risques sur le territoire. S'appuyant sur des technologies de l'information géographique arrivant à maturation, et bénéficiant de la mise en œuvre des exigences européennes en matière de diffusion des données publiques dans chaque Etat membre, cette plateforme répond aujourd'hui à des besoins tels que :

- prise en compte de la dimension spatiale dans les études de la profession ;
- mise à disposition des sociétés de premiers outils d'aide à l'analyse de l'exposition d'un lieu de risques aux aléas naturels ;
- accompagnement des sociétés dans l'intégration de ces outils aux processus métiers ;
- implication dans les travaux des différents acteurs publics de la prévention, notamment l'Etat et les collectivités territoriales.

Qui ne ferait pas aujourd'hui le constat que la profession s'est ainsi dotée d'un lieu et d'une plateforme d'interface technique intra et inter-organisationnelle qui, par sa nature, l'invite à dépasser la logique originelle de la mutualisation, le « décider seul avec les données des autres »¹, pour se diriger :

- en interne, vers celle du « décider ensemble de nouvelles pratiques métiers »,
- en externe, vers celle du « décider et agir ensemble ».

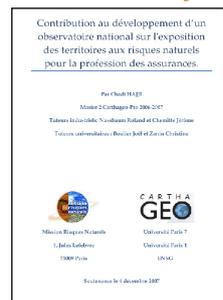
Les récentes catastrophes, le prochain renforcement des politiques publiques de prévention, la recherche d'une véritable rationalisation des dépenses de prévention, ainsi que la révision des modes de gouvernance, invitent tous les acteurs à (enfin) se regrouper pour... géo-collaborer !

¹Terminologie empruntée à H. Pornon et M. Noucher, IETI, 2006

Chadi Hajji, géomaticien

L'observatoire de l'exposition des enjeux assurés

Outre la quantification de l'exposition des enjeux particuliers et professionnels aux aléas naturels, l'observatoire MRN sur l'exposition des territoires et des enjeux assurés aux risques naturels vise à suivre leur évolution au cours du temps.



Il permet aussi de simuler des événements prospectifs et/ou rétrospectifs (cf. Lettre MRN p. 3 à propos de submersion marine) et ainsi à la

profession et la MRN d'alimenter le débat avec les les parties prenantes de la prévention des risques naturels.

Les technologies de l'information géographique sont une aide précieuse pour ces analyses, qui croisent les informations publiques sur le zonage d'aléas avec des données statistiques géo référencées de recensement de la population, de logements ou de professionnels, afin d'en apprécier le nombre exposé ainsi que les préconisations de prévention à respecter pour chacun d'eux.

Ces travaux alimentent de nombreuses études visant à réduire la vulnérabilité des territoires en partenariat avec les EPTB, ainsi que des études de priorisation des mesures de prévention en partenariat avec le ministère, mais aussi la plateforme SIG MRN à destination des compagnies d'assurances. L'observatoire MRN a également apporté une contribution déterminante pour la prise en compte de l'évolution des facteurs aléa et enjeux dans l'évaluation par la FFSA et le GEMA des conséquences potentielles du changement climatique sur les garanties d'assurances en France (téléchargeable sur www.ffsa.fr).

Sarah Gérin, ingénieur d'études, doctorante

Les PPRN vus par l'assurance

L'ambition de conduire une démarche d'évaluation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) dans le contexte de l'assurance des catastrophes naturelles était présente dès les débuts de la MRN. Cette mission lui a été confiée en 2001 par ses mandantes.

Durant les premières années, deux études exploratoires ont été menées avec le concours du laboratoire ARMINES, et en collaboration avec le ministère en charge de la politique publique de prévention des risques naturels, actuellement MEEDDM. Suite à ces premières expériences, il a été décidé d'internaliser les travaux au sein de la MRN. La phase la plus récente a notamment abouti à la publication d'un rapport de synthèse, en date de novembre 2009 (cf. Lettre MRN n°14, p. 8)

Ces réflexions ont été menées en collaboration avec le MEEDDM et quelques collectivités. Elles ont donc aussi alimenté le dialogue entre parties prenantes sur l'action publique de prévention notamment sur la base d'interventions-débats en direction :

- des assureurs et du grand public, notamment lors de rencontres « Géographes et assureurs face aux risques naturels » co-organisées par la MAIF et les universités de Paris Diderot - Paris 7 et Lille 1 (avril 2008 et mai 2009) ;
- de collectivités, par exemple à l'occasion du colloque de commémoration de la crue de 1910 organisé par la Seine en Partage (décembre 2009)
- de chercheurs, comme lors de l'« Université d'été internationale de la recherche en évaluation des politiques publiques » organisée par la Société

Française de l'Évaluation (septembre 2010) ;

- d'acteurs territoriaux et de services déconcentrés de l'Etat, en particulier dans le cadre de Commissions Départementales des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) ou de différents clubs risques régionaux. Une présentation a également été effectuée, à la demande du MEEDDM, à l'ensemble des animateurs de réseaux risques régionaux, réunis pour une formation annuelle.

Ces réflexions ont également nourri le groupe de travail sur l'évaluation de l'efficacité des plans de prévention des risques naturels du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs, auquel participe activement la MRN.

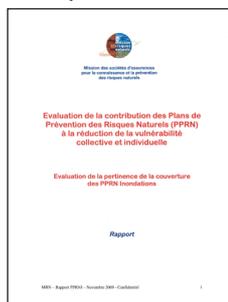
Elles ont par ailleurs pris une résonance particulière depuis les récentes inondations, notamment celles liées au passage de la tempête Xynthia en février 2010, qui ont mis au jour des défaillances dans la mise en œuvre des PPRNI. Sur le modèle de sa démarche évaluative des PPRNI, la MRN a ainsi été amenée à réaliser une première analyse factuelle de la couverture des PPRNI sur les zones côtières pouvant être considérées comme exposées aux « inondations de tempête ».

Par la mobilisation de ses ressources techniques et relationnelles, la MRN contribue ainsi à une prise de conscience et à la désignation de problèmes en lien avec l'action publique de prévention et en favorise la prise en charge.

Emmanuelle Scagliotti, relations institutionnelles et partenariats

Le réseau des correspondants prévention

Véritable force de la MRN, son réseau des correspondants prévention risques naturels départementaux (CPRNDA) se compose d'une centaine de collègues inspecteurs ou gestionnaires de compagnies implantés sur le terrain et qui représentent paritairement les deux familles, FFSA et GEMA, sur l'ensemble du territoire français. Depuis sa création en 2004, les CPRNDA sont régulièrement sollicités pour représenter la profession de l'assurance dans différentes instances, telles que les commissions départementales des risques naturels majeurs, les comités départementaux de sécurité civile, les « clubs risques » (cf. Lettre MRN n° 7 p. 2), les centres de formation professionnelle de la fonction publique nationale ou territoriale, ou encore les réunions d'élus ou concertations publiques... Autant d'opportunités d'échanger les points de vue entre assureurs, représentants de l'administration et autres parties prenantes de la prévention des risques naturels en France. 54% des correspondants MRN ont déjà participé à au moins une réunion de ce type, pour un total de près de 200 réunions ces six dernières années. On note en particulier sur cette même période, une vingtaine d'interventions dans les « Clubs Risques », et pas loin d'une quarantaine d'interventions dans des Commissions départementales des risques naturels majeurs.



Acteurs analogues en Europe et aux Etats-Unis

Thomas Hlatky, président des comités non vie, du marché autrichien et du CEA (comité européen des assurances), témoigne sur 4 ans d'expérience de HORA

Le 1er juin 2006 a été lancé en accès public sur internet le système autrichien de zonage des risques d'inondation (HORA). De la sorte, des informations sur les risques naturels inondation, tremblement de terre, poids de la neige, tempête et grêle à l'adresse (basées sur les coordonnées GPS) sont à la libre disposition de tout utilisateur d'internet. S'y ajoutent des éléments traités par un système expert sur les dangers relatifs à l'environnement, sur la base des zones Natura 2000 et zones de protection de la nature.

Depuis la mise en service du site, sa page d'accueil www.hochwasserrisiko.at a eu plus de 100 millions de visiteurs. HORA est un partenariat public privé entre le « Lebensministerium » (ministère de l'écologie autrichien) et l'association des entreprises d'assurance d'Autriche. Avec l'aide des différents référentiels géographiques disponibles les différents risques naturels ont été modélisés pour mettre à disposition des éléments de situation de risque.

La finalité de cet outil est l'utilisation en analyse de risques par les autorités et les entreprises d'assurance, mais plus généralement il rend possible à tout un chacun l'aide à l'analyse de risques de tous les bâtiments et toutes les parcelles de terrain en Autriche, pour accroître la conscience du risque en ces temps de changement climatique et inciter à la prévention.

Les exemples de l'outil SIG MRN et du système Zurs de l'association allemande comptent parmi les soutiens déterminants à l'environnement du projet et les expériences étrangères. Les groupes de travail du Comité européen des assurances à Paris et à Bruxelles ont significativement contribué au succès du projet, par l'échange et la diffusion des expériences faites dans les différents pays dans la relation avec les autorités et l'accès aux bases de données géographiques.

Julie Rochman, PDG de l'Institute for Business and Home Safety (IBHS, USA)



L'Institute for Business & Home Safety (IBHS, www.disastersafety.org) basé en Floride et créé il y a 30 ans, est une association indépendante à but non lucratif, née d'une initiative de l'industrie de l'assurance. Le périmètre d'acteurs ainsi réunis représente 90% du marché de l'assurance des particuliers et 60% du marché de l'assurance des professionnels. L'objectif de l'association est de réduire le nombre de morts, blessés

ainsi que le coût des dommages matériels et des pertes économiques causés par les catastrophes naturelles. L'association assure l'interface fédérale entre les assureurs et le NFIP (National Flood Insurance program) à travers un comité spécifique. Le budget de l'association est de 7 millions de dollars provenant des cotisations de ses membres, qui incluent des réassureurs et des courtiers. Au fil des années, son activité a progressivement évolué d'un objectif général de réduction de la vulnérabilité, incluant l'interaction avec les pouvoirs publics sur les règles d'occupation des sols, à un objectif plus focalisé sur la réduction de la vulnérabilité individuelle, en participant activement aux travaux de normalisation de la construction avec une fonction de labellisation, notamment dans les Etats qui ne sont pas dotés de normes (c'est le cas pour 13 Etats américains).

A cet effet, l'IBHS a développé une gamme de « programmes » destinés à engager maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres vis-à-vis de l'assureur du bien dans des démarches contractuelles visant à améliorer la qualité des constructions pour les rendre plus résistantes face aux aléas naturels. L'un des programmes s'adresse aux habitations existantes (*fortified for existing homes*), l'autre aux projets de nouvelles constructions à usage d'habitation (*fortified for safer living*). Quant au troisième, en cours d'élaboration (*open for business*), il sera destiné aux petites et moyennes entreprises pour les aider à réduire leurs pertes et à redémarrer le plus rapidement possible en cas de survenance de tels événements. Des contrôles ont lieu sur place pour vérifier que les travaux sont effectivement effectués. La délivrance d'un label donne ensuite droit à certaines incitations de la part des assureurs.

Julie Rochman se félicite de la réalisation d'un investissement sans précédent dans le monde, pour un montant de 40 millions de dollars, dont 31 financés par les assureurs, qui prend la forme d'un laboratoire novateur en Caroline du Sud. Désormais opérationnel, celui-ci permet d'expérimenter en vraie grandeur les conséquences sur les habitations et bâtiments professionnels – notamment au niveau de leurs parties les plus vulnérables, les toitures – de quatre aléas : vent, pluie, feu, grêle, voire de plusieurs facteurs combinés à la fois. Elle se déclare ouverte au partage d'expérience. « L'assurance est une industrie mondiale » dit-elle, « il faut partager les informations sur les risques partout dans le monde ».

..... Lettre d'information de la Mission risques naturels

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.